

Entamer des études de droit à l'age de 22 ans

Par **Hirondelle98**, le 12/05/2020 à 10:50

Bonjour,

Je ne sais pas du tout où m'orienter.

Je vais bientôt finir une licence d'histoire à l'université de Cambridge en Angleterre. Je suis française, mais je suis à l'étranger depuis plus de dix ans.

Je pense probablement poursuivre mes études en histoire et faire une maîtrise. En fait, ce qui m'intéresserait le plus serait de me reconverter et faire du droit en France, en m'orientant vers le droit public. Est-ce possible? Est-ce que ce serait mieux (ou possible) de poursuivre des études en droit après une maîtrise?

Autre bémol, je n'ai pas de bac français. J'ai fait le "bac international" (IB). Mes notes sont bonnes - j'ai décroché un 'sans fautes' (45/45) - mais je sais aussi que le système français est assez particulier et que se reconverter sans bac risque d'être difficile.

J'apprécierai vraiment vos conseils! Merci. :)

Par **Nils**, le 12/05/2020 à 11:20

Bonjour, vous dites faire une licence d'histoire - étant donné que vous êtes déjà sur des études universitaires cela devrait être valable pour les universités françaises. Après, il faut également que vous sachiez où vous voulez étudier en France + ne pas hésitez à contacter le secrétariat de la faculté pour qu'il vous oriente. C'est bien plus facile de demander directement. Ils seront les plus qualifiées pour vous renseigner correctement.

Concernant votre bac IB peut-être est-il compatible avec certaines universités françaises qui l'accepte - là encore il faut que vous demandiez. Je pense que c'est propre à chaque établissement. Préparer une liste de questions et appelez/écrivez un e-mail aux universités qui vous intéressent.

Par **LouisDD**, le 12/05/2020 à 11:46

Bonjour

Le plus gros risque c'est que l'UE et la France ne reconnaisse pas l'équivalence du diplôme à cause du Brexit... une cousine canadienne diplômée là bas d'un équivalent licence (3ans) n'étais même pas acceptée en L2 pour continuer un cursus en France (son objectif aurait été d'aller en M1/L3 à minima...)

Donc si vraiment le droit est votre objectif avec à terme un projet professionnel, pour moi ce n'est pas de votre âge qu'il faut se préoccuper mais plutôt des modalités de reconnaissance de votre diplôme, et des passerelles éventuelles vers la France pour ne pas repartir de 0. Et peut-être aussi de l'utilité de finir une maîtrise en Histoire.

Je préfère nuancer un tout petit peu, en ce qu'au moins faire une L3 s'avérera utile car la méthodologie des exercices juridiques est quelque chose de vraiment spécifique et très sanctionné surtout à partir de la L2. Et qu'il faut la pratiquer un peu pour ne pas complètement être perdue.

Nuance de la nuance, j'ai des amis qui sont en M1 de droit avec moi qui ont validé leur semestre (et sûrement leur année) alors qu'ils n'avaient jamais utilisé la méthodo de droit avant (des licences comptables et des AES), ça a été plus ou moins galère quand même à cause de ça surtout quand il s'agissait de rendre hebdomadairement des cas pratiques des dissertations et autres commentaires d'arrêts. Mais on s'y fait vite avec de la volonté et de l'exercice !

Par **Herodote**, le **13/05/2020** à **07:20**

Bonjour,

Dans votre situation, je vous conseille de vous renseigner sur les masters de droit de Sciences Po Paris, ils sont conçus en particulier pour des étudiants avec un bac + 3 dans une autre matière que le droit, y compris avec un diplôme étranger.

Cela permet, en deux ans, d'avoir un bac + 5 en droit. L'entrée se fait sur dossier et entretien, mais avec une licence/maîtrise de Cambridge, vous devriez pouvoir y arriver.

Quel est votre projet professionnel ?